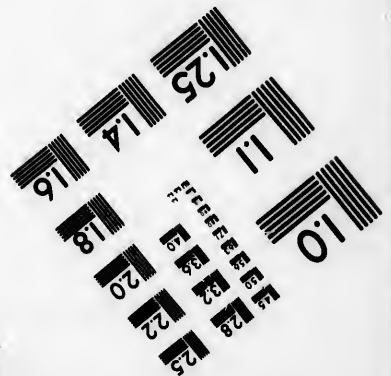
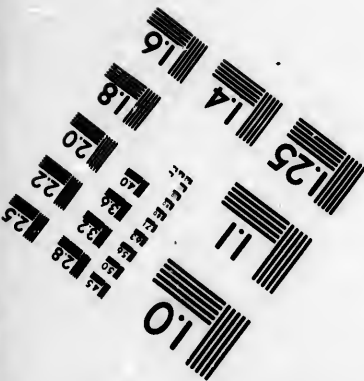
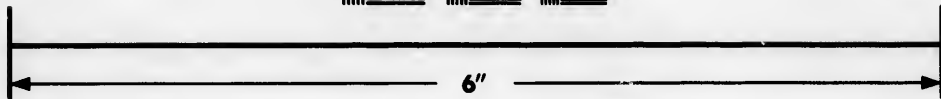
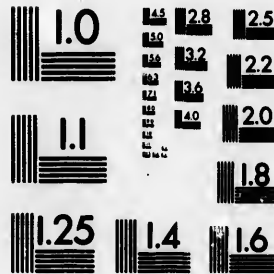


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
01

© 1985

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible. |
| <input type="checkbox"/> Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: | |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							/				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

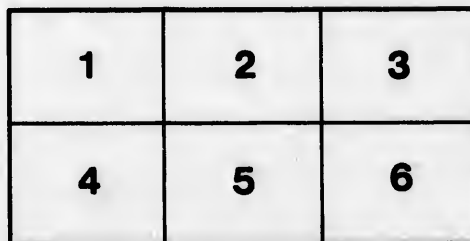
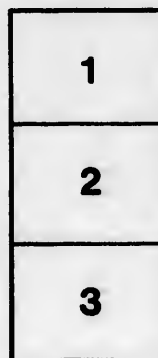
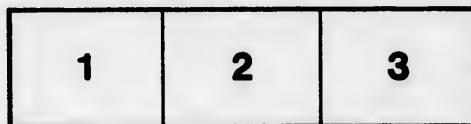
Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

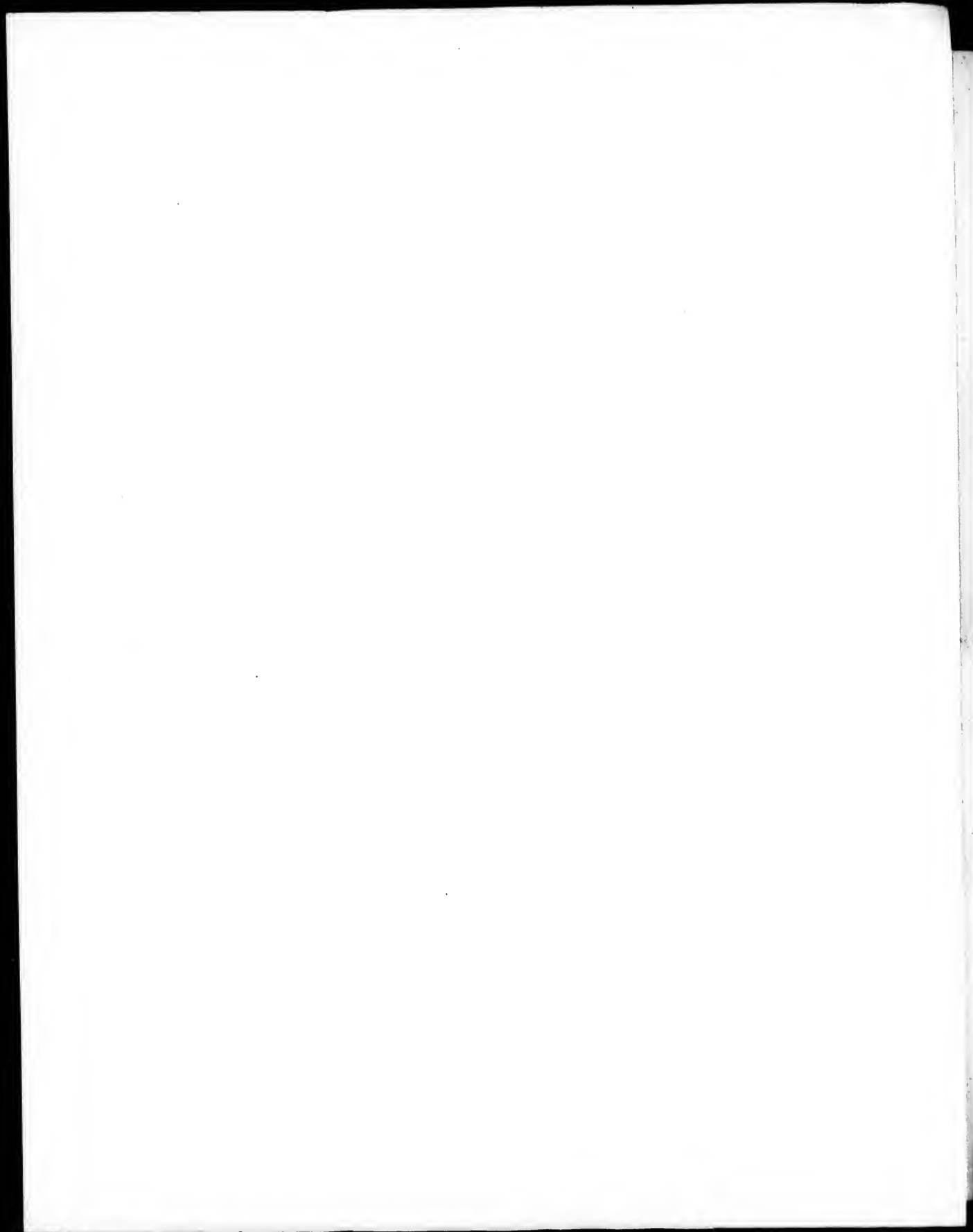
Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
page

rrata
o

belure,
n à

32X



PPLUSIEURS personnes ayant demandé à quoi les obligeaient envers le Séminaire de Montréal, les Ordonnances de 1840 et 1841, on a cru faire plaisir au public en faisant imprimer l'extrait suivant.

ORDONNANCE DU CONSEIL SPECIAL, 3^e VICT., CH. XXX.

SANCTIONNÉE LE 9 JUIN, 1840.

LODS ET VENTES.

DANS LA VILLE
ET FAUBOURGS
DE MONTRÉAL. { Sur les acquisitions de £500, et audessus, les Lods
sont le 20^e du prix, ou 5 $\frac{1}{2}$ cent.
Sur les acquisitions audessous de £500, les Lods sont
le 16^e du prix, ou 6 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ cent.

DANS LE RESTE DE
L'ISLE DE MONTRÉAL,
DANS LA SEIGNEURIE
DE ST. SULPICE, ET
DU LAC DES DEUX
MONTAGNES. } Les Lods sont le 16^e du prix d'acquisition, ou 6 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ cent.

TERMES DE PAYEMENT.

Tous les Cens et Rentes sont exigibles sans délai.

Les Lods dus avant la mise en force de l'Ordonnance, *c. a. d.*, avant le 9 Juin, 1840, et n'excédant pas £41, sont exigibles sans délai.

Les Lods dus avant le 9 Juin, 1840, excédant £41, sont payables en 7 payemens annuels égaux, à compter du dit jour.

Les Lods dus depuis le 9 Juin, 1840, sont exigibles sans délai.

COMMUTATION.

DANS LES SEIGNEURIES DE MONTREAL, DE ST. SULPICE ET DU LAC DES DEUX MONTAGNES, ON PEUT OBTENIR L'EXTINCTION DES DROITS SEIGNEURIAUX, AUX CONDITIONS SUIVANTES,

- 1°. De payer tous les arrérages des propriétés qu'on veut affranchir.
- 2°. De payer le capital des Cens et Rentes dont elles sont chargées, à raison de 6 p cent.
- 3°. De payer pour Droits de Lods et Ventes :

DANS LA VILLE, FAUBOUGS ET ILE DE MONTREAL. { Sur tous les terrains bâtis et valant avec les bâtisses £500 et audessus, le 20° de la valeur actuelle du terrain et des bâtisses, ou 5 p cent.

VILLE ET FAUBOURGS. { Sur tous les Lots valant moins de £500 et ayant des bâtisses de la valeur de £100 et audessus, le 16°, ou... 6½ p cent.
Sur tous les Lots vacans, ou dont les bâtisses ne valent pas £100, le 12, ou 8½ p cent.

ILE DE MONTREAL. { Sur les Lots vacans ou ne valent pas avec les bâtisses, £500, le 12°, ou 8½ p cent.

ST. SULPICE ET LAC DES DEUX MONTAGNES. } Sur tous les terrains dans ces deux Seigneuries, le 12°, ou 8½ p cent.

N.B.—Les Taux ci-dessus augmenteront au bout de 7 ans à compter du 9 Juin, 1840.

ENREGISTREMENT.

ORDONNANCE DU CONSEIL SPÉCIAL, DU 9 FÉVRIER, 1841,

Mise en force le 31 Décembre, 1841.

Par cette Ordonnance, les Seigneurs sont obligés d'enregistrer tous les arrérages de Cens et Rentes, Lods et Ventes, Droit de Quint et autres Droits Seigneuriaux.

Ainsi, tous les Censitaires sont obligés, aussitôt qu'ils en sont requis, de régler de compte avec les Seigneurs, et d'acquitter ce qu'ils leur doivent; et s'ils veulent obtenir du délai, de s'arranger avec eux pour l'enregistrement.

MONTREAL, 1 juin, 1842.

